



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'Europe s'invente chez nous



PETR AKochZorn



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Communauté de communes du Kochersberg

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, SCoTERS, PETR AKochZorn, stratégie cyclable de l'EMS
 - Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du Kochersberg et de l'Ackerland au

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland Intégré au PETR AKochZorn

Ce périmètre regroupe 23 communes pour une population de 26 000 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	Janv. 2017 à Décembre 2020	Pays de Saverne + CC Kochersberg + CC Pays Zorn
Fonds d’attractivité départemental	Novembre 2020	EPCI
Contrat Enfance Jeunesse	Décembre 2018 – décembre 2021	EPCI
Convention Territoriale Globalisée	Janvier 2022	EPCI

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n’est pas un document figé. Les parties prenantes s’engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

La Communauté de communes du Kochersberg s’inscrit dans différentes dynamiques, à des échelles de coopération variées : SCOTERS, PETR (associé au Pays de la Zorn), coopération naissante avec l’Eurométropole dans le domaine des mobilités...

La Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ont engagé une coopération dans différents domaines de compétence (tourisme, jeunesse, tiers-lieux, liaisons douces). Ces coopérations ont débouché sur la création d’un Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR) AKochZorn, créé le 26 juillet 2019 et installé le 30 septembre 2020.

Stratégie du territoire

La stratégie de la Communauté de communes du Kochersberg se développe autour de 2 enjeux principaux :

- **Un enjeu de cohésion territoriale**, d'abord, afin de faire vivre la communauté de communes, d'en assurer l'attractivité et d'éviter l'écueil de la cité dortoir :

- o Notamment par une politique volontariste en matière du développement des accueils périscolaires permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle pour les jeunes familles s'installant sur le territoire
- o Par la volonté de poursuivre cette politique enfance grâce une animation jeunesse d'engagement, pour poursuivre l'accompagnement et le service aux familles
- o Par un développement permanent de l'offre culturelle et de loisirs, permettant aussi d'accompagner l'engagement citoyen et de consolider l'important tissu associatif...
- o Par une offre en services de proximité de qualité et un souci constant quant à l'amélioration du cadre de vie
- o Et évidemment par le développement de l'emploi au cœur du territoire, grâce à la création d'espaces d'activités mais aussi de tiers-lieux.

- **Un enjeu d'accompagnement** de la communauté de communes **dans la transition écologique** ensuite, qu'il convient d'adapter à l'ADN agricole d'un territoire aux portes de la métropole :

- o En travaillant en priorité la question des mobilités pour lutter contre les effets des déplacements pendulaires grâce à des alternatives au tout auto
- o En replaçant le paysage au cœur des préoccupations, comme un marqueur d'identité, et en réunissant nos efforts pour re-crée une trame verte et bleue
- o En accompagnant les projets innovants portés par des acteurs privés, notamment touristiques (hôtel passif), agricoles (agroforesterie), etc
- o En tendant vers des bâtiments publics plus vertueux dans leur conception, leur rénovation (consommation énergétique, matériaux biosourcés...)
- o En accompagnant la population dans la prévention de leurs déchets.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir tableau des projets en annexe

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « fiche projet » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

□ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	CeA
<p>Yannick WINTER DGS Yannick.WINTER@kochersberg.fr 03 88 69 72 35</p> <p>Céline ZEISSLOFF Directrice adjointe celine.zeissloff@kochersberg.fr 03 90 29 26 15 / 06 70 41 94 76</p>	<p>Maison de Région de Strasbourg Didier SCHOENACKER Chef de service Didier.SCHOENACKER@grandest-st.fr 03 88 15 67 63 / 06 43 55 12 96</p> <p>Frédéric TEIXEIRA Frederic.TEIXEIRA@grandest.fr 03 88 15 65 12 / 06 30 76 70 39</p> <p>Anne RAUSCH Anne.RAUSCH@grandest.fr 03 88 15 65 93 / 07 87 28 06 60</p> <p>Elena SCHIROLI elena.schirolia@grandest.fr 03 88 15 83 73</p> <p>Direction Cohésion des Territoires FELIX Carine Carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53</p>	<p>ROHR Régis Secrétaire général Sous- Préfecture Saverne regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr 03 88 71 72 15</p> <p>BRUXER Jeanne Chargée de mission jeanne.bruxer@bas-rhin.gouv.fr 03 88 21 62 50</p> <p>ACKERMANN Corine Déléguée territoriale corine.ackerman@bas-rhin.gouv.fr 03 88 88 90 40</p> <p>RICHARD Cécile Chef de l'Atelier des territoires cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr 03 88 88 92 36</p>	<p>KLEIN Francis Délégué Direction Générale francis.klein@bas-rhin.fr 03 68 33 82 08</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

□ **Comité de Pacte intégrateur**

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent
Autres (le cas échéant) : Membres du Bureau du PETER le cas échéant

□ **Signataires du Pacte :**

Territoire		Région	Etat	CeA
Président EPCI	Président PETER	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité Européenne d'Alsace

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Tableau des projets du territoire
- Fiches projet des projets prioritaires